

Guide du compostage

à domicile et du jardinage au naturel



Edito

Œuvrer pour le développement durable est un enjeu fondamental. Le Conseil général de l'Aisne s'est donc engagé, depuis juin 2008, dans un plan de prévention des déchets. Ce plan définit de multiples actions à développer afin de réduire notre production de déchets.

Ce guide a été élaboré en concertation avec les acteurs du territoire : associations environnementales, collectivités locales, guides composteurs, l'Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME) de Picardie et le Conseil régional de Picardie. Il est destiné à permettre l'initiation et le perfectionnement de la pratique du compostage à domicile. Ce guide a également pour objectif de vous présenter des pratiques de jardinage respectueuses de l'environnement.

Je vous souhaite que ce guide vous soit utile au quotidien et vous en souhaite bonne lecture.

Le Président du Conseil Général
Sénateur de l'Aisne



Yves DAUDIGNY

Le compostage à domicile et le jardinage au naturel contribuent à alléger nos poubelles. Ces pratiques permettent de diminuer et de valoriser naturellement, chez soi, ses déchets biodégradables produits quotidiennement : épiluchures, marc de café, fleurs fanées, tontes de pelouse, feuilles mortes...

Ces déchets représentent à eux seuls 25 % du contenu de nos poubelles et 59 kg/hab de déchets végétaux ont été collectés en 2007 dans l'Aisne. Par ces pratiques, la collecte d'une partie de ces déchets est évitée et l'environnement est préservé. Le compostage permet aussi d'obtenir du compost, un amendement gratuit et de qualité pour les plantes en rendant le sol plus fertile.

Sommaire

- Page 1 :** Qu'est ce que le compostage ?
Pourquoi composter ?
- Page 2 :** Quels déchets composter ?
- Page 3 :** Quels déchets ne pas composter ?
- Page 4 :** Comment réussir votre compost ?
- Page 5 :** Quels outils pour composter ?
Où composter ?
- Page 6 :** Des maux, des remèdes !
- Page 7 :** Besoin d'un conseil, contactez un guide composteur !
- Page 8 :** Quelle technique adopter : en tas ou en bac ?
- Page 9 :** Comment utiliser votre compost ?
- Page 10 :** Pour aller plus loin, jardinez au naturel

Qu'est ce que le compostage et pourquoi composter ?

Qu'est ce que le compostage ?

Le compostage est un processus naturel de décomposition de matières organiques (feuilles, épluchures...) en présence d'eau et d'oxygène, sous l'action des organismes vivants (bactéries, champignons, vers de terre...). Le produit obtenu, appelé compost, est un amendement de qualité pour les plantes en rendant le sol plus fertile.

Pourquoi composter ?

Composter à domicile ses déchets biodégradables est bénéfique pour son jardin et l'environnement.

Obtenir du compost, un amendement gratuit et de qualité, permettant de :

- favoriser la croissance des plantes par l'apport d'éléments nutritifs
- augmenter la résistance des plantes aux maladies
- offrir au sol une meilleure perméabilité à l'eau et à l'air.

Contribuer à la préservation de votre environnement :

- valoriser chez soi une multitude de déchets
- réduire le recours au transport et au traitement des déchets
- limiter les déplacements en déchèterie.



Quels déchets composter et ne pas composter ?

Quels déchets composter ?

Mélangez bien vos déchets azotés avec vos déchets carbonés :

Lieu de production	Déchets humides, riches en azote	Déchets secs, riches en carbone
Maison	<ul style="list-style-type: none">- Epluchures de fruits et de légumes- Certains restes de repas : riz, pâtes, légumes...- Fleurs et plantes d'intérieur 	<ul style="list-style-type: none">- Coquilles d'œufs concassées- Marc et filtres de café- Thé en sachet ou en vrac- Papiers usagés : essuie-tout, serviette et journal- Sciures et copeaux de bois 
Jardin	<ul style="list-style-type: none">- Fleurs fanées- Tontes de gazon- Mauvaises herbes non grainées- Fumier 	<ul style="list-style-type: none">- Feuilles mortes- Herbe sèche- Paille et foin- Branchages de petites tailles 

Quels déchets composter et ne pas composter ?

Quels déchets ne pas composter ?

Lieu de production	Déchets à ne pas composter
Maison	<ul style="list-style-type: none">- Restes de viandes et poissons (sont « compostables » mais ils risquent d'attirer les animaux et générer de mauvaises odeurs)- Os et coquillages (sont à éviter car se dégradent très lentement)- Noyaux- Pelures d'agrumes- Sauces, graisses et huiles- Litière d'animaux de compagnie- Couches-culottes- Poussières- Mégots de cigarette- Plastiques, métaux et verre 
Jardin	<ul style="list-style-type: none">- Végétaux atteints d'une maladie- Déchets de jardins traités chimiquement- Mauvaises herbes montées en graine- Tailles de conifères (thuyas, cupressus...), feuilles de laurier et de noyer (résistants, pour les composter il faut les broyer finement)- Fougères- Terre- Pierres, gravats, sable 

Pour accélérer la transformation de ces déchets, vous pouvez ajouter des activateurs naturels, comme le purin d'ortie, la consoude ou le sureau.

Les règles à respecter



Comment réussir votre compost ?

4 règles simples sont à suivre pour obtenir un bon compost :

1 - Diversifier les apports de déchets

Comme pour toute recette de cuisine, celle du compostage demande à ce que vous mélangiez « les ingrédients ». Il vous suffit seulement de varier les apports en mélangeant des déchets riches en azote avec ceux riches en carbone. Les organismes vivants bénéficient ainsi d'une nourriture variée.

Certaines saisons apportent des quantités importantes d'un même type de déchets (gazon, feuilles mortes...) qui risquent de perturber l'équilibre du compost. Vous pouvez alors stocker ces déchets et les incorporer progressivement au compost ou les valoriser par une autre pratique, paillage ou mulching (cf page 10).

2 - Aérer les matières

Au cours du compostage, les micro-organismes ont besoin d'oxygène pour respirer. Il est donc nécessaire de mélanger régulièrement en quelques minutes et avec une simple fourche. Ce brassage peut avoir lieu à chaque apport ou tous les 15 jours.



3 - Maintenir une humidité suffisante

L'humidité doit être comparable à une éponge essorée. Un excès d'humidité empêche l'aération, ce qui a pour conséquence de freiner le processus de compostage et de dégager des odeurs désagréables. Un manque d'humidité assèche les déchets, les micro-organismes meurent et le processus s'arrête.



Testez l'humidité en prenant dans la main du compost en formation et pressez le :

- Si de l'eau s'écoule, il est trop mouillé. Asséchez donc votre compost en l'étalant au soleil ou en le mélangeant à du compost sec,
- Si des gouttes se forment sans ruisseler, c'est parfait,
- Si la matière semble sèche et cassante, il est trop sec. Il suffit alors de l'arroser.

Les règles à respecter



4 - Sectionner ou broyer les déchets volumineux

Les déchets volumineux, comme les tailles de haies et les branchages, peuvent être compostés, mais il est recommandé de les sectionner ou de les broyer. Ceci permet de faciliter leur dégradation par les micro-organismes et de réduire l'encombrement.

Quels outils pour composter ?

Les outils habituels du jardinier suffisent :

- un récipient, comme une poubelle ou un seau, pour recueillir les déchets de maison,
- une fourche pour brasser le compost,
- un sécateur pour réduire en petits morceaux les déchets volumineux, voire un broyeur si la quantité à traiter le justifie,
- un arrosoir pour humidifier le compost,
- une brouette pour transporter le compost.



Où composter ?

Choisissez un endroit semi-ombragé, à l'abri du vent et pas trop éloigné de la maison. Déposez vos déchets à même le sol, et de préférence sur une surface préalablement retournée, pour permettre la colonisation par les organismes vivants présents dans le sol.

Les maux et les remèdes

Des maux, des remèdes !

Symptôme	Causes	Remèdes
Odeur « d'œuf pourri »	Manque d'air et trop d'eau	Mélanger les matières et apporter des déchets secs
Odeur d'ammoniaque	Excès de matières riches en azote	Rajouter au mélange des matières riches en carbone
Présence de moisissures blanches 	Compost trop sec	Ajouter des déchets humides et arroser légèrement
Présence de mouches bleutées	Présence de viande ou de poisson	Renoncer à composter ces déchets
Des animaux sont attirés par le compost	<ul style="list-style-type: none">- Mauvais recouvrement des déchets de cuisine- Présence de matières non recommandées	<ul style="list-style-type: none">- Recouvrir constamment les déchets de cuisine par d'autres déchets- Enlever les matières non recommandées

Besoin d'un conseil, contactez un guide composteur !



A l'initiative du Conseil général, un réseau de « guides composteurs » s'est constitué dans le département de l'Aisne. Ces citoyens volontaires prodiguent des conseils à leur voisinage sur la pratique du compostage à domicile. Pour solliciter un guide composteur, obtenez ses coordonnées en envoyant un courriel à cette adresse : preventiondechets@cg02.fr ou en téléphonant au Conseil général 03.23.24.87.87 ou encore à votre collectivité en charge de la collecte des déchets ménagers.

Et reportez ses coordonnées :

Nom : _____

Ville : _____

Téléphone : _____

Courriel : _____

Nom : _____

Ville : _____

Téléphone : _____

Courriel : _____



Techniques de compostage : avantages et inconvénients

Quelle technique adopter : en tas ou en bac ?

Pour composter, vous avez le choix entre deux techniques : en tas ou en bac. Votre sélection repose sur la place disponible, la quantité de déchets, le temps consacré à cette activité...



Compostage en tas

Regroupement des déchets directement sur le sol afin de former un tas d'une hauteur variable (0,5 à 1,5 m)

Technique plutôt adaptée à des grands jardins (plus de 1 000 m²)

Avantages :

- pas de contrainte de volume
- utilisation, brassage et surveillance aisés
- intervention réduite (le manque ou l'excès d'eau est compensé par la pluie ou l'évaporation, le risque d'asphyxie est limité par l'aération naturelle), mais surveillance régulière nécessaire

Inconvénients :

- soumis aux aléas climatiques donc décomposition irrégulière et plus lente (8 à 10 mois)
- à la portée d'animaux indésirables (chats, chiens, rongeurs)

Compostage en bac

Regroupement des déchets dans un bac en bois ou en plastique. Ce bac peut être acheté ou fabriqué avec des matériaux de récupération (palettes, planches...)

Technique plutôt adaptée à des petits jardins (jusqu'à 1 000 m²)

Avantages :

- à l'abri des aléas climatiques donc décomposition régulière et plus rapide (6 à 8 mois)
- hors de portée des animaux indésirables (chats, chiens, rongeurs)

Inconvénients :

- contrainte de volume
- confinement des déchets : utilisation, brassage et surveillance malaisés
- surveillance plus fréquente qu'en tas pour éviter les dérives (sécheresse, pourrissement nauséabond)

L'utilisation du compost

Comment utiliser votre compost ?

Avant maturité

Le compost jeune présente un aspect grossier avec des déchets facilement reconnaissables.

Utilisation en paillis en le disposant sur la terre, au pied des arbres ou sur des cultures bien avancées. Toutefois, avant de l'incorporer dans le sol, attendez plusieurs semaines voire mois car ce compost immature peut nuire aux jeunes plants.



A maturité

Le compost mûr présente un aspect homogène, une couleur sombre et une agréable odeur de terre de forêt. Les déchets d'origine ne sont plus identifiables excepté certains déchets difficiles à composter (coquilles d'œuf, morceaux de bois...).



Utilisation de deux manières différentes :

Comme support de culture : vous l'utiliserez pour repotter vos plantes. Le compost doit être mélangé avec de la terre, à raison d'1/3 de compost pour 2/3 de terre, car la majorité des plantes ne supportent pas d'être plantées directement dans le compost.

Comme amendement organique : vous l'incorporez dans les 5 à 15 premiers centimètres du sol dans votre potager ou au pied des arbres.

Apport nul	Apport moyen : 1 à 3 kg/m ² /an	Apport important : 3 à 5 kg/m ² /an
- Légumes à faibles besoins : ail, oignon, échalote, mâche, navet, radis...	- Rosiers - Arbres fruitiers - Fleurs annuelles - Légumes aux besoins moyens : betterave, carotte, haricot, laitue, persil...	- Fraisier, framboisier, groseillier - Légumes à forts besoins : chou, épinard, poireau, pomme de terre, tomate...

Le jardinage au naturel

Pour aller plus loin, jardinez au naturel

Jardiner au naturel permet de cultiver et d'aménager votre jardin tout en respectant l'environnement. Vous pouvez envisager diverses pratiques contribuant à limiter votre production de déchets végétaux et à éviter l'utilisation de produits phytosanitaires.



Le paillage

Cette pratique consiste à recouvrir le sol de débris végétaux au pied des haies, des plantations de massifs et au niveau du potager. Diverses matières végétales peuvent être utilisées : feuilles mortes, tontes de pelouse, paille...

Des intérêts multiples :

- enrichir le sol en matière organique et en nutriments
- maintenir l'humidité du sol en été et protéger contre le gel en hiver.
- empêcher le développement des herbes indésirables

Vous pouvez aussi déposer des cendres de bois au pied de vos rosiers pour repousser les limaces.

Le mulching

A l'aide d'une tondeuse, dotée d'une fonction mulching, l'herbe est broyée finement et elle est laissée sur place. Elle forme alors une couverture qui se dégrade rapidement. En se décomposant, le gazon coupé fertilise naturellement la pelouse. Ainsi, pas de tontes de pelouse à ramasser et à éliminer !

Le recours à des plantes couvre-sol

Ces plantes (muguet, millepertuis, lierre...) occupent opportunément l'espace, elles ralentissent et limitent alors l'apparition de mauvaises herbes. En remplaçant la pelouse, elles réduisent l'espace à tondre.



L'aménagement du jardin pour limiter les déchets verts

Lors de l'aménagement de son jardin, vous pouvez envisager de produire moins de déchets végétaux. Diverses pratiques peuvent être adoptées :

- semer un gazon à croissance lente
- privilégier les espaces générant peu de déchets verts : rocaille, mare, bassin
- favoriser les plantations à développement lent : camélias, rhododendrons, prunus...
- limiter les végétaux produisant beaucoup de déchets verts : cupressus, thuyas, lauriers palmés...

Le jardinage au naturel



« L'animal tondeuse »

Posséder un « animal tondeuse » qui occupe une surface enherbée de votre propriété peut s'avérer être une idée séduisante. Cet animal se nourrit de l'herbe, ainsi elle n'a pas besoin d'être tondu et éliminée. Sur une surface réduite, vous pouvez par exemple avoir recours à des cochons d'inde, des chèvres naines et sur une surface plus importante, des moutons, des oies ou un âne.

Les engrais verts

Les engrais verts sont aussi un moyen de faire appel à la nature plutôt qu'aux engrais chimiques pour nourrir vos fleurs et vos légumes. Les engrais verts sont des plantes cultivées, sans être récoltées : moutarde, phacélie, trèfle, sarrasin... Ces engrais verts apportent de la matière organique et travaillent la terre avec leurs racines, facilitant ainsi l'aération et l'irrigation du sol.



Les préparations végétales

Les préparations végétales (purin, extrait, infusion, décoction...) sont élaborées à partir de végétaux réputés pour venir au secours d'autres plantes. Ces remèdes naturels sont par exemple le purin d'ortie, de consoude, de prêle, décoction d'ail, infusion de tanaisie.

Pour en savoir plus :

Rendez vous à Géodomia - Centre de ressources documentaires
33 rue des Victimes de Comportet
02000 Merlieux et Fouquerolles

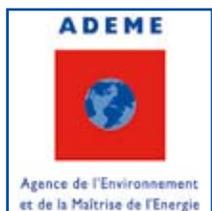
Consultez : - Compost et paillage au jardin, recycler, fertiliser de D. PEPIN
- Comment faire son compost et ses engrais de N. VIALARD



Ce guide vous est remis par :



Avec le soutien de :



Et les contributions des associations, les Jardiniers de France et du Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement des Pays de l'Aisne, pour leurs illustrations.

Pour tout renseignement complémentaire :
Conseil général de l'Aisne
Direction de l'Aménagement et du Développement Durable
Rue Paul Doumer 02013 LAON Cedex
Tél : 03 23 24 87 87
preventiondechets@cg02.fr - www.aisne.com